

DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES DES LICENCES PROFESSIONNELLES DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (IUT) POUR L'ANNÉE 2024-2025

Vu le code de l'éducation en son article L613-1 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Considérant qu'il appartient à l'établissement de déterminer les modalités de contrôle et de connaissances.

Article 1

L'Institut universitaire de technologie de Bordeaux, après avis de son conseil et par délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire, précise les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) des licences professionnelles pour l'année 2024-2025.

Article 2

Les MCCC des licences professionnelles délivrées par l'IUT pour l'année 2024-2025, sont annexées à la présente délibération.

Ces adaptations seront portées à la connaissance des étudiants concernés au plus tard dans le mois de la rentrée universitaire de chaque formation par tout moyen possible.

Article 3

La présente délibération sera transmise à la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions du règlement portant modalités de publication des actes à caractère réglementaire du 30 janvier 2014 de l'université de Bordeaux.

Adoptée à la majorité des votes exprimés :
26 votes pour
1 vote contre
2 abstentions

Le président du conseil académique,

Dean Lewis



**Licence professionnelle mention Assurance Banque Finance : chargé de clientèle
parcours Gestion du Patrimoine**

Blocs de connaissances et de compétences	Unités d'enseignement	Enseignements			Evaluation Type	Coef- ficients	ECTS par UE	Pour vérification ECTS par
		cours	travaux dirigés	travaux pratique				
BCC 1. Maitriser l'environnement juridique du secteur patrimonial	UE 1.1 Droits spécifiques	21,00	10,50		Contrôle continu	3	3	13
	UE 1.2 Droit notarial	33,50	15,50		Contrôle continu	4	4	
	UE 1.3 Droit fiscal	39,00	33,00		Contrôle continu	6	6	
BCC 2. Comprendre et savoir analyser la pratique des marchés du secteur patrimonial	UE 2.1 Marché financier	29,00	13,00		Contrôle continu	3	3	14
	UE 2.2 Marché de l'immobilier	17,00	10,00		Contrôle continu	3	3	
	UE 2.3 Marché de l'assurance	31,00	20,00		Contrôle continu	4	4	
	UE 2.4 Marché de la banque	24,50	17,50		Contrôle continu	4	4	
BCC 3. Communiquer et utiliser les outils de gestion de patrimoine	UE 3.1 Outils de communication	26,00	37,00		Contrôle continu + projet voltaire	4	4	12
	UE 3.2 Outils de gestion du patrimoine	18,00	54,50		Contrôle continu, cas pratiques	8	8	
BCC 4. Agir en situation professionnelle	UE 4.1 Projet tuteuré	Durée du projet tuteuré : 150 heures			Rapport écrit	3	6	21
					Soutenance	3		
	UE 4.2 Stage / Alternance	Durée du stage : 12 à 16 semaines			Ecrit	6	15	
					Oral	4		
					Professionnalisation	5		
		239,00	211,00	-		60	60	60
		Total :	450,00	heures				

RÈGLES DE VALIDATION

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont validé chacun des Blocs de connaissances et de compétences avec une moyenne égale ou supérieure à 10/20,.

Capitalisation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque sa moyenne est au moins égale à 10/20. Si elle est composée de plusieurs épreuves, la moyenne est calculée sans note éliminatoire. La validation du BCC vaut capitalisation des UE qui le compose.

SESSION DE RATTRAPAGE (2e session)

Pour les BCC validés : l'étudiant.e ne doit repasser aucune UE même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certaines épreuves ou UE.

Pour les BCC non validés : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement repasser les épreuves auxquelles il.elle n'a pas eu la moyenne.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il.elle doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant.e aura la note zéro. Les épreuves devant être repassées peuvent être évaluées à l'oral ou à l'écrit, indépendamment des modalités de la première session.

**Licence professionnelle mention "Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie"
parcours "Gestion de la paie et du social"**

Blocs de connaissances et de compétences	Unités d'enseignement	Enseignements			Evaluation		ECTS par UE	Pour vérification ECTS par BCC
		cours	travaux dirigés	travaux pratiques	Type	Coef-ficients		
BCC1 - Gérer la paie et son système d'information	UE1.1 - Eléments de rémunération	24,0	26,0	-	contrôle continu	5	5	16
	UE1.2 - Paies spécifiques	14,0	16,0	-	contrôle continu	4	4	
	UE1.3 - SI de la paie (dont progiciels)	20,0	22,0	-	contrôle continu	3	3	
	UE1.4 - Traitement et déclaration des charges sociales	12,0	14,0	-	devoir écrit	2	2	
	UE1.5 - Contrôle & sécurisation des données	10,0	12,0	-	devoir écrit	2	2	
BCC2 - Maîtriser l'environnement juridique et comptable de la paie	UE2.1 - Droit du travail individuel	16,0	18,0	-	contrôle continu	3	3	12
	UE2.2 - Droit du travail collectif	10,0	12,0	-	devoir écrit	2	2	
	UE2.3 - Droit de la protection sociale	12,0	14,0	-	devoir écrit	2	2	
	UE2.4 - Comptabilité et fiscalité de la paie	12,0	14,0	-	devoir écrit	2	2	
	UE2.5 - Anglais appliqué aux affaires	16,0	18,0	-	contrôle continu	3	3	
BCC3 - Maîtriser le cadre économique et managérial des RH	UE3.1 - Outils de communication	12,0	14,0	-	contrôle continu	3	3	12
	UE3.2 - Gestion de projets & informatique de gestion	18,0	20,0	-	contrôle continu	3	3	
	UE3.3 - Gestion des Ressources Humaines	20,0	20,0	-	contrôle continu	3	3	
	UE3.4 - Gestion de la masse salariale & tableaux de bord	16,0	18,0	-	contrôle continu	3	3	
BCC4 - Agir en situation professionnelle	UE4.1 - Projet tuteuré	Durée du projet tuteuré : 150 heures			écrit	3	5	20
					oral	2		
	UE4.2 - Stage : alternance	Durée du stage : 12 semaines			mémoire	7	15	
					soutenance	4		
					professionnalisation	4		
		212,0	238,0	-	60		60	60
		total : 450,0 heures						

RÈGLES DE VALIDATION

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont validé chacun des Blocs de connaissances et de compétences avec une moyenne égale ou supérieure à 10/20,.

Capitalisation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque sa moyenne est au moins égale à 10/20. Si elle est composée de plusieurs épreuves, la moyenne est calculée sans note éliminatoire. La validation du BCC vaut capitalisation des UE qui le compose.

SESSION DE RATTRAPAGE (2e session)

Pour les BCC validés : l'étudiant.e ne doit repasser aucune UE même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certaines épreuves ou UE.

Pour les BCC non validés : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement repasser les épreuves auxquelles il.elle n'a pas eu la moyenne.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il.elle doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant.e aura la note zéro. Les épreuves devant être repassées peuvent être évaluées à l'oral ou à l'écrit, indépendamment des modalités de la première session.

Licence professionnelle mention Métiers de l'immobilier : transaction et commercialisation de biens immobiliers

Blocs de connaissances et de compétences	Unités d'enseignement	Epreuves	Enseignements			Evaluation		ECTS par UE	Pour vérification ECTS par BCC
			cours	travaux dirigés	travaux pratiques	Type	Coef-ficients		
BCC1 Appréhender les métiers de l'immobilier	UE1.1 Prospector et commercialiser des biens immobiliers (BC6)	1.1.1 Marketing relationnel	10,0			écrit	1	7	18
		1.1.2 Réglementation de la profession et droit de la propriété	20,0			contrôle continu	2		
		1.1.3 Droit de l'urbanisme	10,0			écrit	1		
		1.1.4 Gestion de patrimoine	10,0	10,0		écrit	2		
		1.1.5 Immobilier d'entreprise	10,0			écrit	1		
	UE1.2 Sécuriser la relation sous l'angle technique, assurantiel et fiscal (BC7)	1.2.1 Architecture, techniques de construction	10,0	4,0		contrôle continu	1	7	
		1.2.2 Diagnostic et pathologies des bâtiments	6,0	4,0		dossier	1		
		1.2.3 Principes généraux du droit des contrats	6,0	4,0		écrit	1		
		1.2.4 Pratique opérationnelle des baux	10,0	10,0		écrit	2		
		1.2.5 Fiscalité immobilière	10,0	10,0		écrit	2		
	UE1.3 S'exprimer et communiquer (BC3)	1.3.1 Communication professionnelle		10,0		oraux	1	4	
		1.3.2 Conduite de réunion et gestion des conflits		14,0		mises en situation prof.	1		
1.3.3 Anglais appliqué au secteur immobilier			20,0		contrôle continu	2			
BCC2 Commercialiser les biens immobiliers	UE2.1 Organiser et garantir les conditions d'exécution d'un mandat de vente (BC8)	2.1.1 Marketing immobilier	8,0	12,0		dossier	2	10	
		2.1.2 Stratégie de négociation	4,0	12,0		mises en situation prof.	2		
		2.1.3 Montage d'opérations de promotion et de construction	8,0	12,0		écrit	2		
		2.1.4 Estimation et expertise immobilière	8,0	12,0		écrit	2		
		2.1.5 Droit de la vente	8,0	12,0		écrit	2		
	UE2.2 Réaliser le suivi de la relation propriétaire / acquéreur (BC9)	2.2.1 Techniques de ventes et vente en VEFA	8,0	12,0		écrit	2	7	
		2.2.2 Financement immobilier	8,0	12,0		écrit	2		
		2.2.3 Notions de copropriété	4,0	6,0		écrit	1		
		2.2.4 Entrepreneurat	8,0	12,0		écrit	2		
BCC3 Agir en situation professionnelle	UE 3.1 Agir dans un cadre professionnel	3.1.1 Analyse stratégique du secteur immobilier	30,0			dossier	3	8	
		3.1.2 Utiliser les outils numériques de référence (BC1)		20,0		études de cas	2		
		3.1.3 Exploiter des données à des fins d'analyse (BC2)		16,0		dossier	2		
		3.1.4 Agir en tant que professionnel (BC5)		Portfolio : 20 heures		oral	1		
	UE 3.2 Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle (BC4)	Projet tuteuré		100 heures		écrit	2	17	
		Mémoire stage / alternance		stage ou alternance		oral	3		
		Soutenance stage / alternance				écrit	3		
		Professionnalisation stage / alternance				oral	6		
			contrôle continu			3			
			196,0	224,0	-	60		60	60
			total :	420,0	heures				

Licence professionnelle mention Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens immobiliers

Blocs de connaissances et de compétences	Unités d'enseignement	Epreuves	Enseignements			Evaluation		ECTS par UE	Pour vérification ECTS par BCC
			cours	travaux dirigés	travaux pratiques	Type	Coef-ficients		
BCC1 Appréhender les métiers de l'immobilier	UE1.1 Prospector et commercialiser des biens immobiliers (BC6)	1.1.1 Marketing relationnel	10,0			écrit	1	7	18
		1.1.2 Réglementation de la profession et droit de la propriété	20,0			contrôle continu	2		
		1.1.3 Droit de l'urbanisme	10,0			écrit	1		
		1.1.4 Gestion de patrimoine	10,0	10,0		écrit	2		
		1.1.5 Immobilier d'entreprise	10,0			écrit	1		
	UE1.2 Sécuriser la relation sous l'angle technique, assurantiel et fiscal (BC7)	1.2.1 Architecture, techniques de construction	10,0	4,0		contrôle continu	1	7	
		1.2.2 Diagnostic et pathologies des bâtiments	6,0	4,0		dossier	1		
		1.2.3 Principes généraux du droit des contrats	6,0	4,0		écrit	1		
		1.2.4 Pratique opérationnelle des baux	10,0	10,0		écrit	2		
		1.2.5 Fiscalité immobilière	10,0	10,0		écrit	2		
	UE1.3 S'exprimer et communiquer (BC3)	1.3.1 Communication professionnelle		10,0		oraux	1	4	
		1.3.2 Conduite de réunion et gestion des conflits		14,0		mises en situation prof.	1		
1.3.3 Anglais appliqué au secteur immobilier			20,0		contrôle continu	2			
BCC2 Gérer et administrer les biens immobiliers	UE2.1 Organiser et garantir les conditions d'exécution d'un mandat de location (BC8)	2.1.1 Baux d'habitation	8,0	12,0		écrit	2	6	
		2.1.2 Droit de la copropriété	6,0	12,0		écrit	2		
		2.1.3 Assurance et contentieux	6,0	12,0		écrit	2		
	UE2.2 Réaliser la gestion d'un portefeuille pendant la durée du mandat (BC9)	2.2.1 Gestion locative	12,0	18,0		contrôle continu	3	11	
		2.2.2 Gestion de la copropriété	12,0	18,0		contrôle continu	3		
		2.2.3 Gestion de l'immobilier social	8,0	12,0		écrit	2		
		2.2.4 Gestion comptable, financière, ressources humaines	12,0	18,0		écrit	3		
BCC3 Agir en situation professionnelle	UE 3.1 Agir dans un cadre professionnel	3.1.1 Analyse stratégique du secteur immobilier	30,0			dossier	3	8	
		3.1.2 Utiliser les outils numériques de référence (BC1)		20,0		études de cas	2		
		3.1.3 Exploiter des données à des fins d'analyse (BC2)		16,0		dossier	2		
		3.1.4 Agir en tant que professionnel (BC5)		Portfolio : 20 heures		oral	1		
	UE 3.2 Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle (BC4)	Projet tuteuré	100 heures			écrit	2	17	
		Mémoire stage / alternance				oral	3		
		Soutenance stage / alternance	stage ou alternance			écrit	3		
		Professionalisation stage / alternance				oral	6		
			196,0	224,0	-		60	60	60
			total : 420,0 heures						

Licence professionnelle mention Organisation et Management des Services de l'Automobile

Blocs de connaissances et de compétences	Unités d'enseignement	Enseignements			Evaluation		ECTS par UE	Pour vérification
		cours	travaux dirigés	travaux pratiques	Type	Coef-ficients		
BCC1 Maîtriser l'environnement professionnel de l'après-vente automobile	UEY10 Adaptation différenciée en fonction du parcours			10				6
	UEY11 Activités après-vente automobile	14			Oral	1,5	1,5	
	UEY12 Technologie Réparation Maintenance		10		Ecrit	1	1	
	UEY13 Bureautique			12	Ecrit	1	1	
	UEY14 Anglais professionnel		20	10	Ecrit et Oral	1,5	1,5	
	UEBC01 Utiliser les outils numériques de référence				PIX	1	1	
BCC2 Gérer et organiser des services après-vente automobile	UEY21 Lecture et analyse de l'information financière		14		Ecrit	1,5	1,5	12
	UEY22 Suivi des indicateurs de gestion		14		Ecrit	1,5	1,5	
	UEY23 Gestion et organisation d'un atelier maintenance (GOAM)	10	25		Ecrit	2	2	
	UEY24 Gestion et organisation atelier carrosserie (GOAC)		20		Ecrit	1,5	1,5	
	UEY25 Gestion et organisation magasin PRA (GOMPRA)	14	14		Ecrit	1,5	1,5	
	UEBC07 Gérer et organiser des ateliers des services de l'après-vente automobile				Ecrit et Oral	4	4	
BCC3 - Manager et coordonner des équipes	UEY31 Communication professionnelle		16		Ecrit et Oral	2	2	9
	UEY32 Animation d'équipe	12	12		Ecrit	2	2	
	UEY33 Management des organisations	12	12		Ecrit	1	1	
	UEY34 Gestion des compétences	12	12		Ecrit	1	1	
	UEBC06 Manager une équipe dans les services de l'après-vente automobile				Ecrit et oral	3	3	
BCC4 - Appliquer la réglementation liée à l'après-vente automobile	UEY41 Réglementation QSE		28		Ecrit	2	2	6
	UEY42 Initiation au droit de l'entreprise		20		Ecrit	2	2	
	UEY43 Droit appliqué à l'après-vente		18		Ecrit	2	2	
BCC5 - Développer une stratégie commerciale	UEY51 Marketing		30		Ecrit	2	2	6
	UEY52 Négociation relation clientèle		12	12	Ecrit et Oral	2	2	
	UEBC08 Développer l'activité commerciale des services de l'après-vente automobile				Oral	2	2	
BCC6 - Réaliser un projet	UEY61 Gestion de projet	30	20		Ecrit et Oral	2	2	12
	UEY62 Projet appliqué en entreprise			Durée du projet tuteuré : 100 heures	Ecrit	3	3	
	UEBC02 Exploiter des données à des fins d'analyse			Durée du stage : 12 semaines*	Rapports intermédiaires + Note entreprise	3	3	
	UEBC05 Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle				Rapport final projet + soutenance	4	4	
BCC7 - Agir en situation professionnelle	UEY71 Construction et rédaction d'écrits professionnels		15		Ecrit	2	2	9
	UEY72 International							
	UEBC03 S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit, et dans au			Durée du stage : 12 semaines*	Mémoire pro + Soutenance	4	4	
	UEBC04 Agir en tant que professionnel de l'après-vente				Notes activité entreprise	3	3	
		104	312	44		60	60	60
		Total :	460 heures					

* : le stage est évalué dans les BCC n° 6 et n° 7

RÈGLES DE VALIDATION

Obtention de la licence : la licence professionnelle est décernée aux étudiant.es qui ont validé l'ensemble des Blocs de connaissances et de compétences avec une moyenne égale ou supérieure à 10/20, indépendamment les uns des autres.

Capitalisation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque sa moyenne est au moins égale à 10/20. Si elle est composée de plusieurs épreuves, la moyenne est calculée sans note éliminatoire. La validation du BCC vaut capitalisation des UE qui le compose.

SESSION DE RATRAPAGE (2e session)

Pour les BCC validés : l'étudiant.e ne doit repasser aucune UE même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certaines épreuves ou UE.

Pour les BCC non validés : l'étudiant.e doit obligatoirement et uniquement repasser les épreuves auxquelles il.elle n'a pas eu la moyenne.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il.elle doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant.e aura la note zéro. Les épreuves devant être repassées peuvent être évaluées à l'oral ou à l'écrit, indépendamment des modalités de la première session.

Les notes des UEBC01, UEBC04, UEBC05, UEBC06, UEBC07, UEBC08 sont acquises pour les deux sessions.